

PRÉSIDENT : R. POULIQUEN, 81, avenue des Sciences - 93370 MONTFERMEIL - SIÈGE SOCIAL : 44, rue de Château-Landon, 75010 PARIS - C.C.P. 1844-02 Paris

N° 154 Janvier/Mars 1991

1942
CERTIFICAT D'ÉTUDES
(Les reçus)

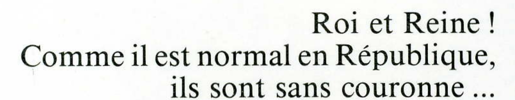
20 Janvier 1991

Assemblée Générale et Galette des Rois



Le Président parle.
L'écoute est attentive.





Roi et Reine !
Comme il est normal en République,
ils sont sans couronne ...



Pauvre de moi !
Ils ne m'ont laissé
que de l'eau.

Grande promenade 1949,
c'est la joie de vivre.





Quilles de l'O.P.
Une jolie brochette !
1965



Pentecôte 1950
Basket
ou Volley ?

Vie de l'Association : Deux moments forts

Cérémonie au Caveau : 28 Avril 1990

Repas annuel : 18 Novembre 1990



- No I54 - Janvier Mars I99I

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION I99I.

Le gérant: Marcel VIGNERON
35,Allée Gabriel Rabot
93300 AUBERVILLIERS

Les illustrations: Photos d'hier et d'aujourd'hui.
Que tous ceux qui se reconnaissent nous fassent l'amitié de nous le faire savoir.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'INSTITUTION GABRIEL PRÉVOST

N° Association
6674 P

Siège social : 44 rue Château Landon
75010 PARIS - C.C.P. 1844-02T Paris

(Extrait du compte rendu de la réunion du 11 février 1991)

Présents :
Pour le Conseil d'Administration - M. Roger POULIQUEN - Mme Henriette TACNET - Mme Yvonne FAIVRE - Mme Danièle GAREAU - Mme Marie-Thérèse MENDEZ - M. Robert BEAU - M. Marcel VIGNERON - M. Jean CAMPEROT - M. Emmanuel LUCAS

Excusés :
M. René MONNIER - Mme Violette SCHMITT - M. Marcel PARIS

Président
M. Roger POULIQUEN - Retraité - Tel 45.09.55.33
81 avenue des Sciences - 93370 MONTFERMEIL
Président d'honneur et Vice Président
M. Marcel PARIS - Retraité - Tel 46.31.85.51
17 rue de l'Egalité - 92290 CHATENAY MALABRY
Vice Présidente
Mme Henriette TACNET - Retraitée - Tel 45.67.95.89
8 rue Dalou - 75015 PARIS
Secrétaire Générale et Relations Publiques
Mme Marie Thérèse MENDEZ - sans profession -
1 allée du Commerce - 94260 FRESNES
Secrétaire Adjoint
Mme GAREAU Danièle - Employée
787 rue de Bernaü - 94500 CHAMPIGNY S/Marne
Trésorier Général
M. René MONNIER - sans profession - Tel 45.89.25.02
22 rue de l'Interne Loëb - 75013 PARIS
Trésorier adjoint
M. Jean CAMPEROT - Retraité - Tel 39.80.43.85
12 place de Dessau - 95100 ARGENTEUIL
Gérant du Cempuisien
M. Marcel VIGNERON - Retraité - tel 48.33.32.63
35 allée Gabriel Rabot - 93300 AUBERVILLIERS
Adjoints au gérant : MMes Henriette TACNET et Danièle GAREAU
Aides et Secours
M. Robert BEAU - Retraité - tel 40.34.03.76
41 rue de Flandre - 75019 PARIS
Mme Yvonne FAIVRE - Retraitée - Tel 43.25.28.20
44 rue des Saint-Bernard - 75005 PARIS
Archivistes
M. Emmanuel LUCAS - Sans profession -Tel 48.68.18.31
4 avenue St Pierre - 93150 BLANC-MESNIL
Mme Violette SCHMITT - Retraitée -
3 rue du Poitou - 93100 MONTREUIL
Soit 12 membres

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JANVIER 1991

La séance est ouverte à 15h30.

La réunion se tient 39,rue de l'Aqueduc; n'ayant pas de local assez grand,nous avons emprunté le préau de l'école primaire.

Notre Président souhaite la bonne Année àtous les Cempuisiens présents et remercie les Fidèles qui ont envoyé leurs bons voeux. Il fait remarquer que nous avons un préau propre et bien installé. Il nous donne des nouvelles de notre amie Odette Paris. Cela va mieux, et nous fait part du décès de Monsieur Désauty ancien instituteur de l'O.P.,de nos camarades Théophile Delfeuille et Jean Turani.

Roger donne ensuite la parole à notre secrètaire générale Marie-Thérèse Mendez:

Vous trouverez dans le Cempuisien No 154 le compte-rendu moral pour l'année 1990. Marie-Thérèse fait remarquer que le courrier de Cempuisiens lui revient avec la mention "parti sans laisser d'adresse" et demande à l'Assembléé de communiquer les adresses de ces voyageurs. Joannès Billo propose que l'on fasse des relances pour recherche. Elle lui répond qu'elle envoie deux fois le courrier,au deuxième retour,nous considérons "P.S.A.",mais nous ne rayons pas les noms de nos listes.

Nous proposons cette année plusieurs sorties qui seront indiquées dans le Cempuisien. A part le Caveau et le Repas annuel, il ne sera pas envoyé de circulaire. A vous Cempuisien de choisir votre ou vos sorties et de vous faire connaître (auprès de Marie-Thérèse Mendez).

Le compte-rendu moral pour l'année 1990 est adopté à l'unanimité.

Roger donne la parole à notre trésorier René Monnier:

Vous trouverez le compte-rendu ainsi que les chiffres dans le Cempuisien.

La gestion est bonne ce qui permet de savoir exactement ce que nous possédons,qui ne paie pas sa cotisation.

Plusieurs membres présents,voudraient que ceux qui n'ont pas encore 65 ans et qui ne paient pas leur cotisation soient rayés de nos listes. C'est toujours la grande discussion,mais il est anormal que chacun bénéficie des avantages de l'Association,sans toutefois règler la modique somme réclamée. Nous regretterions de devoir radier des gars et des quilles en situation irrégulière .

PRETS: René nous fait part que les prêts anciens (qui représentent une somme de 10.000Frs) qui ne sont pas remboursés ne sont plus comptabilisés.

Le compte-rendu financier pour l'année 1990 est adopté à l'unanimité.

Marie-Thérèse fait remarquer qu'il a été accordé des dons et prêts à des Anciens à jour de leurs cotisations et fréquentant l'Association. Les umprunteurs ont donné des chèques comme garantie. Gisèle Epron suggère plutôt que les emprunteurs fournissent un relevé d'identité bancaire. Marie-Thérèse répond que chèque ou relevé,si la personne à qui l'on a prêté de l'argent,change de banque et part sans laisser d'adresse,nous aurons toujours le choix "d'encadrer les reçus".

Vive la confiance.

LA COTISATION est proposée à 95Frs,tout le monde est presque d'accorc sauf Jean Campérot qui fait remarquer,que mettre la cotisation à 100Frs simplifierait la gestion de la trésorerie. Marie-Thérèse lui répond que la plupart des cotisants envoient 100Frs.

La cotisation est fixée à l'unanimité à 95Frs (100Frs=95Frs+5Frs don).

Le Cempuisien! Plusieurs discussions au sujet des photos qui paraissent sans noms,l'intention est de faire connaître comment nous étions habillés le dimanche; ce qui n'était pas mal du tout.

...

Grande discussion au sujet de l'Avè Maria de Schubert qui est passé dans le Cempuisien NoI5I. Francis Fels regrette cette parution et l'a exprimé dans un article où il demandait réponse.

PROCES: Roger nous informe que Jean-Jacques Barbier lui a communiqué la date de l'audience: 23 Janvier I99I au Palais de Justice de Paris. Les personnes qui désirent assister aux débats, laissent leurs noms à Roger.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU: sont sortants: Roger Pouliquen, René Monnier, Marie-Thérèse Mendez. Tous les sortants se représentent.

Démissionnaires: Roger Le Blévec.

Candidats: Jean Campérot, Emmanuel Lucas, Marcel Vogneron, se présentent. Sortants et candidats élus.

Au cours de l'Assemblée plusieurs anciens ont pris la parole Daniel Renaudin, Gérard Arnoldy, Michel Lavot, Geneviève Guillard, Marcel vigneron, et j'en oublie peut-être. Je m'en excuse.

Notre Président lève la séance à I7h50, nous invite à la galette et au vin d'honneur et nous souhaite une bonne soirée.

La secrètaire générale
Marie-Thérèse MENDEZ.

A PAS DE GERANT

Vous avez bien lu, il n'y a pas de faute dans le titre de ce court article.

Ayant accepté d'être responsable de la parution du Cempuisien, d'en être le gérant, il va de soi que c'est à tout petits pas que je commence mon travail; bien loin donc de songer à le mener à "pas de géant".

Mes premières pensées vont à, tous les Anciens et Anciennes qui ont, avant moi, assuré cette tâche délicate au sein du Comité, singulièrement, à celle dont je prends la succession et qui s'est acquitté de cette responsabilité avec compétence et constance pendant de nombreuses années: Henriette Tacnet.

Tâche délicate, ô combien! Il s'agit en effet de tendre à réaliser un journal qui satisfasse tout le monde (informations, articles, chants, photos, etc...).

Le récent débat de l'Assemblée Générale prouve que cela ne va pas toujours de soi.

Dans le même temps où j'exprime le souhait que ses effets négatifs soient de courte durée, et surtout qu'ils n'altèrent pas nos sentiments de profonde amitié,

je vous appelle à ne pas craindre de me critiquer chaque fois que vous l'estimerez nécessaire. Bien sûr, vous le ferez fraternellement.

Me souvenant de Cempuis et des principes d'éducation qui nous y ont été inculqués, je ne crains pas d'écrire que ma devise est, et sera toujours: "Faire son travail avec sérieux en se gardant comme de la peste de se prendre au sérieux".

Marcel VIGNERON
Gérant du Cempuisien.

RAPPORT MORAL DE L'ANNEE I990

Je vous présente mes bons voeux pour l'Année I99I, en espérant qu'elle se termine mieux qu'elle n'a commencé.

Je vais vous donner un résumé de nos activités de l'année I990; vous trouverez dans le Cempuisien le compte-rendu de nos réunions.

Comme toujours l'activité qui nous prend le plus de temps : "Les cotisations", ceux qui ne payent pas, ceux qui ne veulent pas payer; et le Cempuisien notre journal qui est le lien entre nous tous. De grandes discussions sur le choix des photos, les articles sont acceptés après quelques corrections.

Au comité les décisions sont prises à la majorité et nous essayons de nous y tenir. Je sais, quelquefois nous ne sommes pas d'accord, mais l'Association c'est notre but.

Je ne vais pas empiéter sur le compte-rendu financier de notre trésorier. je vais simplement vous informer que nous avons accordé un don de I.500Frs, un prêt de 5.000Frs, à des sociètaires à jour de leur cotisation et qui participent à la vie de l'association.

II a été proposé après plusieurs recherches, pour trouver le moins cher, tout en gardant le confort, un car pour se rendre à l'O.P. pour la cérémonie du Caveau. Les frais de ce car ont été payés par les utilisateurs qui ont apprécié ce moyen de transport. A renouveler.

La cérémonie du Caveau a été une occasion de se retrouver et de témoigner notre gratitude à notre bienfaiteur Gabriel Prévost.

Tous les présents ont été satisfaits de l'accueil de la direction de Cempuis.

Le voyage que l'on vous a proposé à Auxerre, n'a pas eu de succès; nous remercions les deux intrépides qui se sont manifesté : Mr et Mme Jacob (Cacherat). Mais nous ne reculerons pas. Cette année plusieurs sorties vous seront proposées pour l'année I99I.

Notre ami René Monnier, nous a trouvé un endroit vraiment agréable pour notre repas annuel, accès, parking aisés : grand choix de menus (4 proposés). Nous retenons celui qui change de la routine : "magret de canard".

Cette année le repas fut triste. Comme vous avez pu le lire dans le Cempuisien : accident de notre amie Odette Paris. Décès de Monsieur Desauty ancien professeur et de nos camarades Turani Jean, Delfeuille Théophile.

Plusieurs courriers de camarades nous sont revenus (partis sans laisser d'adresse). Vous trouverez leurs noms dans le Cempuisien. Si vous pouvez nous renseigner à leur sujet. Merci!

Mais ce qui a été le plus grand changement cette année dans notre association, c'est le transfert de notre siége de Paris 4éme à Paris IOéme.

Heureusement, quelques gros bras se sont chargé de ce transfert, surtout à l'époque des vacances.

Comme vous avez pu le constater nous ne disposons pas de salle assez grande pour assumer notre réunion annuelle. C'est pour cela que nous sommes au 39, rue de l'Aqueduc, grâce à la gentillesse de Monsieur Baron, directeur de l'école primaire. Au 44 nous disposons d'une salle claire et spacieuse, de toilette. Nous sommes au 4éme étage et nous avons un ascenceur, quelle joie! mais de courte durée. L'ascenceur est en panne depuis trois mois, donc nous montons les quatre étages à pied; Vive le sport! Comme le vous voyez les réunions du comité ne sont pas moroses.

Vous avez dû donner à l'entrée de l'école votre nom. Nous le comité depuis trois ans nous faisons la même chose. C'est pour la sécurité. Cette formalité nous est imposée par le service scolaire de la ville de Paris.

...

Je pense vous avoir fait un bref résumé de notre activité.
LE PROCES! Plusieurs camarades se demandent encore le pourquoi du procès: "Je vais vous répondre pas en tant que secrétaire générale mais en tant que Cempuisienne". Beaucoup d'entre nous s'ils n'avaient pas été à l'O.P. seraient peut-être sans instruction, éducation. Tous ceux qui sont allés à Cempuis pendant la guerre 14-18 et celle de 39-45 y ont trouvé un refuge contre les horreurs de la guerre, pour ceux qui, sans parents, ont été élevés avec leurs camarades comme frères et soeurs, sans se demander qui leur a offert cette grande maison, ce lit, cette table toujours pleine, bien sûr! pas surfine, mais combien appétissante pour tous ces enfants qui ont toujours faim. Les chaussures, les vêtements toujours propres, une santé protégée. Je pense vous avoir énuméré l'essentiel de mes raisons qui font que je pense que le procès est nécessaire à la mémoire de cet homme Gabriel Prévost, qui nous a fourni ce bien-être. Aussi la moindre des choses, c'est de nous battre pour faire respecter sa mémoire, nous qui nous targuons de nous appeler l'Association des Anciens élèves de l'Institution Gabriel Prévost.

Malgrè accident routier, opération, hospitalisation, maladie, vol de voiture, les membres du comité ont pu assumer quand même son bénévolat.

Je vous remercie de m'avoir écoutée. Merci

Marie-Thérèse MENDEZ
Secrétaire générale.

COMPTE-RENDU FINANCIER, EXERCICE 1990

JANVIER 1991

Chers Anciens et Amis,

Une fois encore, je vais m'efforcer de vous présenter, au mieux, dans le détail, le bilan des Activités de l'Association, arrêté au 14 Janvier 1991.

Recettes 1990: comme vous pouvez le remarquer, si l'on cumule les diverses rubriques entrant dans le chapitre COTISATIONS,
Cotisations 1990.......................................13.655,-
Retards sur cotisations................................. 3.740,-
Dons divers... 4.185,-
soit un total de: -21.580,- pour 158 sociètaires participants.

Cette action esr dûe, en grande partie, au rappel effectué, en 1989, rappelant à tous les Anciens, Sociètaires et Amis, non à jour de leurs cotisations que l'Association était présente dans notre coeur et dans notre Esprit Cempuisien. Si vous pensez à juste titre que le noyau de Fidèles à l'Amitié, propre à notre Institution est toujours présent, je vous invite à persévérer dans cette voie.

Notons, au passage, que notre Subvention a été légèrement augmentée: 5.900,- au lieu de 5.700,- soit 200,- et que les intérêts sur Livret de Caisse d'Epargne nous ont permis une recette de 3.132,89,- Les remboursements de Prêts accordés s'élèvent à: 754,10,-. Dans le chapitre Recettes figure également dans les dépenses: Cérémonie du Caveau, déplacement en car pour la délégation représentant l'Association à cette manifestation (coût: 1.500,-) et les recettes sur Repas annuel (18 Novembre 1990, coût: 6.700,-). Pour revenir au Repas annuel, sachez que nous étions 65 présents, soit une légère augmentation des Anciens et Amis présents à cette manifestation bien Cempuisienne de notre Calendrier.

René MONNIER

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'INSTITUTION GABRIEL PRÉVOST

Siège Social : 44 rue Château Landeau 75010 PARIS

C. C. P 1844 02 T PARIS

BIL AN DE L'Association Arrêté au 14 JANVIER 1991

Recettes 1990		Dépenses 1990	
Subvention -Ville de PARIS.	5.900,--	Journal "Le Cempuisien -organe de la Maison Association	18.913,56
Cotisations 1990	13.655,--	Frais de Secrétariat Gestion-Circulaires Divers	4552,56
Retards s/ cotisat.	3.740,--	Céremonie du Caveau Autocar, circulaires: Divers	1.950,--
Dons	4.185	Frais Divers de représentation -décès-huissiers	2.271,94
Intérêts s: Livret Caisse Epargne	3.132,89	Repas Novembre 1990	6.902,60
Remboursements s/ prêts	754;10	Reúnion annuelle Janvier 1990-Circulaire............	610,40
Repas novembre 1990	6.700,--	Prêts.............	5.000,--
Cérémonie du Caveau	1.500,--	DONS.............	2.000,--
TOTAL PARTIEL	39.566,99	TOTAL PARTIEL	42.201,16
Perte s/ Exercice	2.634,17		

Disponibilités sur livret de Caisse D'épargne

au 14 Janvier 1991...... 68.647,17

sur Carnet de Compte Chèques Posteaux

AU 14 Janvier 1991 12.659,49

C.C.P. Paris 1844-02 T
As. Anc. Elèves IGP - Le Trésorier
44, rue Château Landon
75010 PARIS

[signature]

sauf erreurs ou omissions

OHE LES CHOEURS



Si vous voulez chanter avec nous, lors de nos réunions Cempuisienne, il vous sera facile de vous faire un répertoire avec les chansons parues dans les Cempuisiens suivants:

No I2I: La Légende Scandinave de........
No I22: Provence de Laurent de Rillé
No I24: Les Roses de Picardie de........
No I30: Les Cavaliers maudits de Laurent de Rillé
No I36: Hymne à la nuit de Jean Philippe Rameau
No I44: Le Renouveau de Maurice Bouchor
No I47: La Chasse de Laurent de Rillé
No I52: Sur la Colline de...............
La chanson de l'Automne de Schlosser,

pour ne citer que ces numéros là.

Quant à La Marche des Cempuisiens, elle a été publiée plusieurs fois. L'auteur est très étonné qu'elle soit encore dans nos mémoires et pourtant elle est devenue notre emblême et nous rapproche les uns des autres.

"Merci Monsieur le Professeur" comme nous vous l'avons chanté, avec émotion lors d'un bal à la Mairie du 5éme arrondissement.

Marie-Thérèse MENDEZ.

PROPOSITIONS DE SORTIES

Fête au village de Cempuis.................... le II Mai I99I
Pentecôte..................................... le I8 Mai I99I
Fêtes organisées par la commune de Cempuis.

Sortie à la mer en car........................ le Samedi
Pont de Tancarville...........................
Visite de Honfleur............................ 22 Juin I99I

Visite du Château de Vaux-le-Vicomte.......... le Samedi 2I Septembre I99I

en car ou en voiture selon le nombre de personnes.

Visite du Musée du Cinéma..................... le Samedi
Promenade sur la Seine........................ I9 Octobre I99I

Pour toutes ces sorties, il ne sera pas envoyé de circulaire, si vous êtes intéressés, prendre contact avec Marie-Thérèse Mendez:
I, Allée du Commerce 94260 FRESNES

REPAS ANNUEL.................................. le I7 Novembre I99I

LE COMITE.

LE PROCES

Ainsi que décidé le jour de l'Assemblée Générale, le Dimanche 20 Janvier dernier, une dizaine d'Anciens se sont retrouvé au Palais de Justice de Paris pour assister à l'audience du procès intenté par l'Association des Anciens Elèves à l'encontre des Autorités de la Ville; de Paris responsables de la Cession du Domaine de Cempuis aux Petits Orphelins et Apprentis d'Auteuil.

Face à la Présidente du Tribunal, le Procureur de la République ainsi que les trois Avocats, le nôtre (Maître Cohen), celui de la Ville de Paris et celui des Petits Orphelins et Apprentis d'Auteuil, Maître Cohen, après avoir rappelé les dispositions testamentaires de Gabriel Prévost a insisté sur trois points à ses yeux battus en brèche présentement à l'O.P.: la gratuité, la laïcité, la mixité.

Instructive à plus d'un titre, sa plaidoirie nous est apparue très argumentée, sensible et convaincante.

Avec des nuances de détail, les deux autres Avocats ont mis l'accent sur l'argument que notre plainte ne saurait être recevable eu égard au fait que l'Association des Anciens Elèves n'a pas qualité légale d'héritière de Gabriel Prévost.

Quant au Procureur de la République, il concluait dans le sens de l'irrecevabilité en Justice de l'argumentation des deux parties:

- l'Association parce que non héritière,
- la Ville de Paris parce que n'ayant pas fait de demande de reconversion du legs du Domaine de Cempuis avant d'en céder la jouissance aux Orphelins d'Auteuil.

La Présidente du Tribunal a clos la séance après nous avoir informés que le jugement serait rendu le 6 Mars.

Marcel VIGNERON.

RAPPEL COTISATIONS

I99I: 95Frs. I990: 90Frs. 1989: 80Frs. 1988: 75Frs. 1987: 70Frs.

Le 5 Mars I99I.

Ceci concerne les sociétaires retardataires et négligents.

Chers Anciens et Amis,

En Juillet/Août I989, nous avons pris du temps pour vous indiquer votre situation Cotisations dûes à l'Association. Malgrè cela nous n'avons pris aucune mesure vexatoire à l'encontre de ceux qui bénéficient des avantages tels que: Information de la vie de l'Association, Circulaires, Cempuisien, Journal de liaison, Repas annuel, etc..., ne paient pourtant pas la modeste cotisation demandée.

Nous nous permettons de joindre à ce Cempuisien un nouvel avis aux retardataires en considérant, qu'une négligence persistante de leur part pourrait donner à penser qu'ils se désintéressent de l'Amitié Cempuisienne.

Vous payer obligatoirement des sommes importantes à divers organismes: impôts, assurances voiture, logement, cotisations à d'autres mutuelles. Pourquoi ne pas vous mettre à jour de vos modestes cotisations demandées par l'Association pour que l'Amitié Cempuisienne puisse continuer et que cela ne soit pas un vain.

René MONNIER.

DANS LA FAMILLE CEMPUISIENNE

- Naissance: Monsieur et Madame Aubertin sont heureux de vous annoncer la naissance de Baptiste, le 5 Février I99I au foyer de leurs enfants Evelyne et Armand Molinari. Bienvenue au bébé et félicitations aux parents et aux grands-parents.

- Décès: Nous avons appris le décès de Théophile Delfeuille, sincères condoléances à toutes sa famille.

- Nouveaux sociétaires: -Madame AUMONT 55, rue de Vallée Minet 452I0 FERRIERES
  -Madame PONGERARD I6, avenue des Alliés 77320 LA-FERTE-GAUCHER

- Remerciements: Nous avons reçu de la part de la famille de Jean Turani, des remerciements suite à notre témoignage d'amitié.

- Partis sans laisser d'adresse: PALACIO Jacques, BENAMAR Fatima, BRIQUET jean-Paul, LABBE Michel, LEBAS, MAGNE Didier, MARCHAND Albert, SAFSAF Fouad, MAZUR, DONADELLE, HAMELIN.

- Nouveaux sociétaires: -Monsieur VERGNES André La Chologuère 09230 FABAS
  -Madame TOUSE née TIFFIOU I3, rue Fernand Pelloutier 93700 DRANCY

Extraits de la déposition de Mr Robin
devant la Commission d'enquête du Conseil Général

... J'ai dit que l'on considérait les calomnies de LA LIBRE PAROLE comme n'existant pas. Pour leur donner l'existence, le Gouvernement réactionnaire n'avait qu'à les faire répéter par des journaux subventionnés sur les fonds secrets. On fit même la comédie de m'envoyer des agents provocateurs sous apparence de reporters; les nommés Rouqier et Moreau, du Matin; Momiron, du Temps, à qui je remis quantité de documents et donnai, en leur faisant visiter l'établissement, toutes les explications possibles.

Ces individus falsifièrent mes paroles et complétèrent leur récits à l'aide des racontars calomnieux, stupides, récoltés dans les cabarets des environs, les uns anonymes, les autres attribués à des gens sans valeur morale ou intellectuelle : un plombier ivrogne, un officier de santé incapable et paresseux, remplacé autrefois comme médecin de l'Orphelinat par un docteur aussitôt qu'il s'en est présenté un; par le maire de Grandvilliers, autrefois républicain, maintenant retombé dans l'enfance, ayant sa fille dans les mains du clergé et ne me pardonnant pas de vieux et graves dissentiments personnels.

Armé de ces calomnies, le Gouvernement, décidé à me faire disparaître en l'absence de mes protecteurs naturels, les membres de la Commission administrative tous en vacances, et de consommer cette illégalité avant toute protestation possible, envoya comme enquêteur un inspecteur général, M. Jacoulet, directeur de l'Ecole normale primaire supérieure de Saint-Cloud, réactionnaire notoire, excellent pour accomplir la vilaine besogne qui lui était prescrite.

La note ci-jointe, résumé d'une lettre de protestation adressée par moi à M. Jacoulet, refusée par lui, envoyée à M. le préfet, et, chose étrange, non arrivée à destination, fait connaître l'esprit de l'enquêteur.

Questions et remarques de M. Jacoulet. - A propos des difficultés de recrutement du personnel :

M. Jacoulet. - A votre place, je n'aurais pas accepté ces conditions. J'aurais rendu mon tablier.

Moi. - C'est fort possible, mais moi je n'ai pas rendu le mien.

M. Jacoulet. - C'était de l'imprudence.

Moi. - On peut trouver, au contraire, que c'était du courage.

M. Jacoulet. - Si quelqu'un avait demandé à recevoir un prêtre dans l'établissement, y auriez-vous consenti ?

Moi. - En danger de mort prochain, j'aurais consenti à ce que m'aurait demandé un malade, en faisant toutefois un cordon sanitaire autour de lui pour éviter que le prêtre ne s'occupât d'autre chose.

M. Jacoulet. - Mais, en général ?...

Moi. - J'aurais eu tout le temps d'en référer, comme en toute circonstance, à l'Administration et de suivre ses instructions.

M. Jacoulet. - Oui, mais je voudrais avoir votre opinion personnelle.

Moi. - Je proteste contre ce procès de tendance. Mais je ne crains pas de répondre que nos sentiments sont les mêmes que seraient ceux d'un directeur de séminaire, dont un des élèves tiendrait à

recevoir les visites du président de la Libre-Pensée.

M. Jacoulet m'a aussi questionné sur les paroles prêtées à ma fille après la perquisition chez le prétendu anarchiste Leleu.

J'ai protesté contre cette lâche dénonciation anonyme, insistant pour avoir le nom du délateur.

M. Jacoulet. - Ce n'est pas une dénonciation, c'est une déposition dans une enquête.

Moi. - l'enquête ne porte pas sur ces faits et je trouve scandaleux d'y voir de telles calomnies.

J'avais protesté par lettre écrite à M. Jacoulet qu'il a lue dans mon bureau, puis rendue en refusant de l'accepter. J'ai envoyé cette lettre à la Préfecture de le Seine, où elle n'a pas été retrouvée.

A la suite des premières attaques, sous forme de visite aimable de trois inspecteurs généraux offerte par M. Buisson au nom des Ministres et accepté par la Commission administrative, une véritable enquête fut faite par M. Jost, inspecteur général de l'Instruction publique, M. le Dr Napias, inspecteur général des services administratifs au ministère de l'Intérieur, Mme Kergomard, inspectrice générale des écoles maternelles.

Les deux rapports de M. Jost et de Mme Kergomard (celui de M. Napias n'avait été fait que de vive voix) me furent communiqués officieusement. En présence des indignités qui m'ont été faites par le Ministère et ses agents de toute sorte, je ne crois pas manquer à la loyauté en vous communiquant copie de ces rapports.

Voici encore une lettre de Mme Kergomard, rappelant un an après la bonne impression qu'elle avait rapportée de sa visite.

M. Jacoulet recommença, guidé par le questionnaire de LA LIBRE PAROLE, sa tournée chez tous les ennemis de l'Orphelinat, évitant avec soin, comme il l'a dit à M. Delon, d'interroger les personnes qu'il savait d'avance favorables.

C'est ainsi qu'il a reproduit des accusations sans fondement et qui, lorsqu'elles ne sont pas appuyées par des faits, sont simplement de la diffamation si l'homme est intelligent, et des insanités si c'est d'un autre homme.

Le rôle de M. Pissard, inspecteur des services administratifs au ministère de l'Intérieur, a paru un peu effacé. Il y a un point sur lequel il s'est distingué; il a trait aux exercices militaires.

Il s'est ému à un certain moment de ce qu'un élève avait sur le rang une figure souriante; peut-être était-ce sa figure ordinaire !

M. Pissard entra dans une très grande colère. - Je me demande si jamais M. Pissard avait vu des enfants plus sérieux que pouvaient l'être les nôtres. - Ils ont du reste très convenablement manoeuvré.

M. Pissard a aussi trouvé que les enfants chantaient moins bien la Marseillaise ordinaire que la Marseillaise de la Paix.

J'avoue que la Marseillaise de la Paix a été plus chantée que celle de la guerre, mais celle-ci a été également chantée assez souvent et est mieux connue que dans la plupart des autres écoles.

Il est évident que ces enquêteurs venaient avec un parti pris d'avance. De sorte que le surlendemain du jour où je pouvais croire que j'étais considéré comme un homme loyal par M. Jacoulet et les autres

enquêteurs, j'étais révoqué pour des faits tellement graves que le Ministre n'aurait pu rester une heure de plus au ministère de l'Instruction publique, il le dit deux fois dans son discours, si mon séjour à Cempuis s'était prolongé une heure de plus. Vous avez la formule de ma révocation. J'attends toujours ces faits tellement graves.

Mon impression est celle-ci : on a commencé, pour plaire à la réaction, par révoquer le directeur du seul établissement où l'on ait fait de l'enseignement réellement laïque. Puis on a cherché une bonne raison.

N'ayant pu la trouver, on en a cherché quelques petites plus ou moins mauvaises.

On a relaté une histoire sur Mme L...

M. Lampué. - Vous l'auriez renvoyée le soir avec un degré de froid ?

M. Robin. - Nous ne logions pas les personnes dans l'établissement; il n'y a pas de local pour cela.

Depuis longtemps nous avions vu qu'il y avait inconvénient à le faire. Pendant quelque temps, nous avions donné l'hospitalité la nuit à des parents; cela ne se fait nulle part. Nous donnions toujours à manger aux parents. C'est une bonne chose, j'ai tenu à l'établir dès le commencement. Les parents avaient un repas tel que le prennent les enfants au prix de 0 fr.75, mais ils ne couchaient pas dans l'établissement.

Depuis longtemps, l'Administration avait considéré que ce ne devait être quepar exception que je devais autoriser les parents à voir leurs enfants deux jours de suite. Trop souvent, dans l'intervalle, ils vont au village, clabaudent, reviennent le lendemain et démoralisent les enfants en leur rapportant les racontars du cabaret.

Ce n'est qu'exceptionnellement que des parents venant de loin étaient autorisés à rester quelques jours. Ainsi, récemment une dame très estimable, veuve, en convalescence pendant une quizaine de jours dans le village, a pu venir voir sa fille à l'Orphelinat; sa modération évitait toute crainte d'inconvénients.

Les rares parents qui nous ont causé de l'ennui font tous de cela une très grosse affaire.

Il semble qu'il y ait une bataille continuelle entre tous les parents et le directeur, ce qui est absurde.

Au commencement, l'établissement était toujours ouvert. Nous avons été pillés. Une année, entre autres, nous n'avons pas eu de fruits; parmi les cinquante-quatre parents venus le jour de la Pentecôte, il en était qui avaient tout ravagé.

Nous avons dû prendre des précautions en faisant établir un local spécial près de la buanderie pour les recevoir.

Les très nombreux parents dont nous n'avons pas eu à nous plaindre ne disent rien. Ce sont eux qui ont publié une protestation lors de ma révocation. Au contraire, les quelques autres poussent de hauts cris.

Pour Mme L... je ne trouve que ceci :

Le jeune L... est revenu à l'Orphelinat, nous rapportant la rougeole de l'hospice dépositaire. Cela a coûté la vie à trois enfants.

Avec les seuls moyens dont nous pouvions disposer, nous avons pu éviter toute autre épidémie, et dans celle-ci nous n'avons eu que dix-huit enfants atteints au milieu de cent quatre-vingt, soit un dixième.

Nous devons ce résultat à un médecin de Toulouse, M. le Dr Pelous, ami de M. Guilhot, qui vint exprès pour soigner nos enfants et nous laissa en partant des conseils prophylactiques dont nous avons toujours tiré le plus grand parti.

Si la santé de nos enfants est si bonne, si leur constitution est rendue plus forte, cela tient à l'hygiène générale et aux précautions qu'il nous a indiquées.

Après ces deux pauvres histoires et le renouvellement des insanités du journal LE MATIN, d'après le ferblantier ivrogne Magnier, l'officier de santé remercié de Saint-Fuscien, et le vieux maire qui n'avait jamais vu l'Orphelinat, mais déclaré, en levant les bras au ciel, qu'il doit s'y passer des choses épouvantables, le ministre, M. Leygues, lit les seules conclusions du rapport de M. Jacoulet, choses nulles et non avenues tant qu'elles ne seront pas appuyées de preuves. Enfin il arrive à l'affaire M... véritable tour de passe-passe en dehors de tous les usages parlementaires.

M. Leygues a réussi à faire croire à la Chambre qu'un professeur accepté par moi à la légère avait attenté à la pudeur d'enfants de treize ans, que non seulement j'ai essayé de le soustraire à la justice, mais encore lui avais, à l'insu de l'Administration, donné un certificat de bonnes vie et moeurs. (M... était régulièrement nommé élève maître par le Préfet de la Seine, sur recommandation du maire de Beauvais. Il avait seize ans et demi et avait commis non un attentat, mais un acte de coupable curiosité suffisamment puni par le renvoi).

Si le ministre n'avait voulu dire que la pure vérité, il n'aurait pas produit à la légère cette série d'allégations fausses; et sa conduite ne peut être qu'une immense étourderie ou un mensonge systématique.

J'avais agi d'accord avec l'Administration. Du reste comment un ministre peut-il ignorer que le directeur d'un établissement n'a pas le droit de traduire quelqu'un en justice ?

Vient ensuite la grande affaire, la question du service militaire, du patiotisme.

On m'a accusé d'être antipatriote. Dans les chants qui ont été remis aux enquêteurs, distribués partout et dont je pense que vous avez une collection complète, la notion de patrie joue son rôle comme toutes les autres sources d'inspiration qui peuvent donner lieu à des chants. Le ministre a prétendu que ces chants que nous imprimions pour les autres nous ne les chantions pas.

Erreur étrange si elle n'est pas voulue : les chants de ces petits recueils sont chantés d'une façon régulière en commençant par le N° 1 jusqu'au dernier, indépendamment des leçons de musique, après les repas et pendant certains mouvements de gymnastique.

J'ai affirmé que je me considérais non seulement par mon opinion, mais encore par mes actes, comme un des meilleurs patriotes qui puissent exister.

J'ai organiser avant Paris mon bataillon scolaire, et je rappelle que mon excellent ami, M. Aristide REY, m'a demandé des explications de détail qui lui ont servi pour son organisation de ceux de la capitale.

(à suivre)

EVOLUTION DE LA "MAISON" DE CEMPUIS

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

La maison de retraite - 1863 - 1870.

En 1858, après 30 années de travail et d'efforts, Gabriel Prévost ayant connu la bonne et la mauvaise fortune (en 1848 la révolution a détruit sa prospérité), il retourne à Cempuis pour réaliser le vieux projet d'une maison de retraite qu'il fait édifier de 1858 à 1863. Il y reçut 14 vieillards et 7 à 8 enfants.

Les vieillards disparurent peu à peu et en 1871 Ferdinand BUISSON lui demanda de recevoir à Cempuis les enfants de l'orphelinat qu'il avait fondé en décembre 1870, aux Batignolles à Paris et qui était dissous. C'est à cette époque que l'établissement prit définitivement le caractère d'orphelinat.

La colonie agricole.

Les pupilles de la Société de l'Orphelinat de la Seine, constituée pour venir en aide aux nombreuses victimes de la guerre, furent admis à Cempuis et un traité fut passé avec cette société aux termes duquel une pension annuelle de 300 F.-or était payée pour chaque enfant. Le montant de ces pensions formait, avec les revenus de l'immeuble de Cempuis (20.000 F., selon Prévost) la dotation de l'établissement.

Par une série de testaments écrits de 1871 à 1875 - sous l'inspiration probable de F. Buisson principal collaborateur de J. Ferry ministre de l'Instruction publique - G. Prévost choisit de léguer sa fortune au Département de la Seine.

Après sa mort en avril 1875, on sait que les héritiers naturels de G. Prévost attaquèrent le testament et que le Département de la Seine n'entra définitivement en possession du legs qu'en 1880.

L'Orphelinat agricole. 1875 - 1880.

Parmi la petite population scolaire d'alors était un témoin attentif, Gabriel Giroud, entré en 1877, qui devait devenir par la suite le disciple, collaborateur et véritable fils spirituel de P. Robin. Lorsque Giroud arriva à Cempuis le 19 Juin 1877 avec son frère Francisque comme pupilles de la Société de l'Orphelinat de la Seine, il y avait 20 à 25 garçons et une dizaine de filles. Il restait 3 vieillards survivants de la maison de retraite.

Les garçons habitaient l'aile gauche du bâtiment central (cour d'honneur) et les filles l'aile droite. Ce bâtiment contenait encore les réfectoires, les logements du personnel, une chambre pour les parents en visite, les lavabos, la cuisine. (voir la page : Topographie du domaine en 1875).

Filles et garçons étaient donc séparés et se voyaient rarement, surtout le dimanche à la messe dans la chapelle de l'orphelinat. L'établissement justifiait sa qualification d'agricole non par un enseignement spécial mais parce que les enfants participaient activement aux travaux de la ferme, des champs et du jardin. Les classes étaient régulières en hiver seulement et dans la mesure permise par les travaux extérieurs. En été et en automne, les élèves étaient occupés à ces travaux des journées entières comme de véritables petits ouvriers dont on paraissait escompter le travail. Voilà l'explication de la Colonie agricole. Le domaine représentait une grande partie de la fortune de Prévost et son exploitation agricole des revenus. La participation des orphelins était nécessaire pour assister les fermiers et le jardinier, autrement il aurait fallu payer une main-d'oeuvre auxiliaire et l'économie s'imposait.

TOPOGRAPHIE DU DOMAINE - 1875 - 1880

Extérieurement elle n'a pas ou peu changé. Intérieurement, le bois s'étendait jusqu'au mur de clôture du "Tour de ville". A part le caveau funéraire il n'y avait aucune construction de ce côté. Au delà du bois, les champs s'étendaient aussi jusqu'au mur de clôture; le jardin n'existait pas.

Le petit herbage s'étendait jusqu'au bâtiment du gymnase. Il était partagé en deux par un petit cimetière qui faisait face au caveau. Le gymnase avait été fait en vue de l'exploitation du domaine pour emmagasiner le bois provenant des coupes et les pommes qui servaient à la fabrication du cidre. On y avait installé quelques agrès après l'admission des orphelins. Le petit herbage se complètait d'un abreuvoir; c'était la petite mare, par opposition à la grande mare, hors les murs.

L'entrée principale était divisée en trois parties par deux murs. Il y avait donc trois cours qui communiquaient par deux portes de fer pleines. Celle du milieu était la Cour d'Honneur ou des grandes personnes.

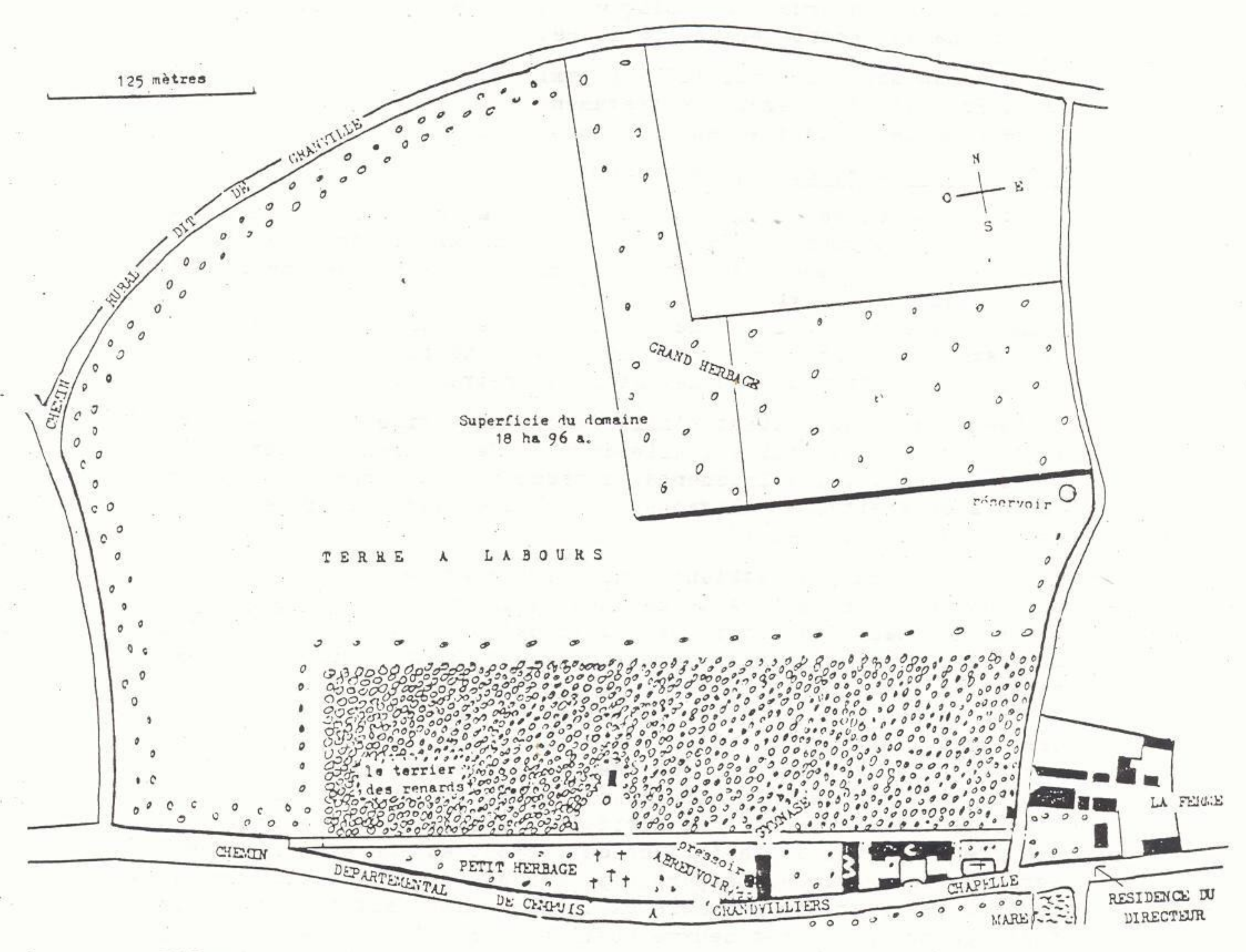
La cour de gauche (des garçons) avait son pavillon qui abritait des porcs, des lapins et une chèvre. Elle donnait accès à l'aile gauche du bâtiment central C et au bâtiment Ouest W. Ce dernier, à part la grande salle de l'entresol, était divisé en chambrettes pour le logement des vieillards. La cour de droite (des filles) avait son pavillon occupé par la boulangerie, transformé par la suite en loge de concierge.

Les deux extrémités du bâtiment C n'avaient qu'un rez-de-chaussée surmonté d'une terrasse à balustrade. Les deux préaux n'existaient pas, leur emplacement était occupé par des cabinets d'aisance et un passage menant au bois.

Les garçons habitaient l'aile gauche du bâtiment C et les filles l'aile droite. Ce bâtiment contenait encore les réfectoires, les logements du personnel, une chambre pour les parents en visite, les lavabos, la cuisine.

La chapelle était assez vaste et bien bâtie, ornée d'un vitrail représentant St-Vincent de Paul portant un enfant. Elle avait un clocher assez hardi. Autour était un jardin potager.

La ferme était à peu près ce qu'elle est maintenant (1947).



- 1875 -

L'Orphelinat PREVOST (Robin - 1880 - 1894)

Lorsque F. Buisson parla à P. Robin de l'oeuvre à accomplir à Cempuis, ce dernier fut fort heureux d'étudier ce qu'on pourrait y faire et, après une visite en octobre 1880 suivie d'un rapport détaillé remis à Mr Carriot, inspecteur de l'Enseignement primaire de la Seine, accepta le poste de directeur - il fut nommé le 11 décembre I880.

Il y avait alors à Cempuis environ 40 enfants sous la tutelle maternelle de Mme Buisson, mère.

Arrivé dans cet établissement le 20 décembre 1880, P. Robin dira plus tard : - Toutes les misères que j'ai eues au début, c'est infini. Arrivé dans cet établissement délabré, avec les 40 élèves il fallut tout faire et, dès le commencement, dès le premier jour, je voulus procéder comme si l'établissement était ancien.-

Dès son arrivée les réformes commencèrent. La chapelle fut désaffectée,transformée en atelier. Le curé dut abandonner la place, non sans résistance, car lui aussi était combatif. Les murs de séparation furent abattus. Tous eurent accès partout, ferme, bois, jardin. La mixité scolaire fut instaurée.

Dans le premier numéro du petit bulletin "L'Orphelinat Prévost" paru en novembre 1882, Paul Robin prédit : - Quand dans peu d'années, cet établissement aura pris tout le développement que lui promet la générosité du Conseil général de la Seine, 300 enfants y constituront une grande famille et bientôt il y aura dans le monde quelques milliers de personnes pour qui ce sera une grande joie de savoir ce qui se passe dans le lieu où se sont écoulées leurs plus belles années.

Sous le titre "Nouveaux progrès" le bulletin de janvier-février 1888, annonce l'achèvement des nouveaux ateliers commencés en 1886. Cette fois-ci le Conseil général de la Seine a voté un budget extraordinaire qui va nous permettre de faire construire de belles et vastes classes et deux grands dortoirs au milieu de nos bois et, par dè nouveaux arrangements intérieurs, de porter à 180 le chiffre de la population enfantine de l'O.P. Il s'agit du bâtiment Nord.

L'éducation "intégrale", mis en place par Robin à l'O.P., servit de modèle aux écoles de Jules Ferry qui avait proclamé la gratuité, la laïcité et l'obligation de l'enseignement primaire. Cette expérience prit fin en août 1894 par la révocation de Paul Robin par le Préfet de la Seine sur ordre du Conseil des ministres.

En 1894 la population enfantine est passée à 200. L'héritage foncier légué en 1880 au Département de la Seine, a triplé par les constructions des bâtiments situés dans ce qui a été appelé la "cour des machines" (classes, logements des instituteurs, atelier de repassage, lingerie, buanderie, infirmerie, douches, machinerie pour l'eau courante)- par la construction de deux nouveaux ateliers (bois et fer)et du grand bâtiment Nord.

Pour les vacances, chaque année jusqu'en 1894, la maison de Mers achetée par Robin en 1883 servit aux villégiatures estivales de l'O.P. Après son départ, la propriété ayant été cédée, en 1896, au Département de la Seine, celui-ci fit élever (1898)un autre bâtiment plus vaste, auquel on a donné le nom de Pavillon Ernest ROUSSELLE, conseiller général de la Seine et président de la Commission de l'O.P.

....

./.

PROJET DE DELIBERATION

Le Conseil général , (du département de la Seine)

Vu le mémoire, en date du 10 octobre 1881, par lequel Mr le Sénateur, Préfet de la Seine, lui rend compte de la suite donnée à la délibération du 27 novembre 1880, relative au legs Prévost et lui soumet diverses propositions destinées à assurer la prospérité de l'Orphelinat Prévost à Cempuis;

Vu les pièces annexées à ce mémoire;

Délibère;

Art. premier. - Il y a lieu :

1° D'arrêter définitivement à la somme de 15.474 fr.25 les comptes produits par les administrateurs provisoires de la succession de Mr. Prévost et d'approuver pour régularisation les dépenses qui ont été imputées sur le reliquat et qui s'élèvent à 13.475 fr.30;

2° De fixer à 83 c.33 le prix de journée de chacun des enfants que l'Orphelinat de la Seine place à Cempuis;

3° D'ouvrir au budget rectificatif de 1881, sous-chapitre VIII, art 21, un crédit complémentaire de 15.000 fr. pour frais d'administration de l'Orphelinat Prévost, en 1881.

Art. deux. - Sont approuvés le plan général d'éducation établi par Mr. Robin, directeur de cet établissement, ainsi que les propositions relatives au mode futur d'admission des orphelins.

Art. trois. - Mr le Préfet de la Seine est invité à mettre définitivement à l'étude les projets d'agrandissement et d'aménagement des bâtiments actuels de l'orphelinat, en vue de porter à 121 ou 150 le nombre des enfants admis; le tout dans la limite d'une somme de 120.167 fr.34 qui sera inscrite au budget départemental de 1882, soit 70.000 fr. au sous-chapitre II, art. 30; 50.000 fr. au sous-chapitre XX, art. 6. Le projet devra prévoir les constructions nécessaires pour l'installation d'un orphelinat de 300 enfants.

Art. quatre. - Les propositions inscrites au projet de budget sont approuvées.

(Extraits de textes de G. Giroud)